



Législature	:	2016 – 2021
Année	:	2016
Séance	:	3

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2016

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	COURRIER.....	4
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	4
4.1	Votations du 27 novembre 2016	4
5.	PREAVIS 12/2016 : BUDGET 2017	5
6.	PREAVIS 13/2016 : PLAFOND D'ENDETTEMENT : LEGISLATURE 2016-2021	17
7.	RAPPORT 11/2016 : POSTULAT DU 24 JUIN 2013 DE M. ROBERT BALLIF, CONSEILLER COMMUNAL, INTITULE « FRAIS ACCESSOIRES DES APPARTEMENT COMMUNAUX »	19
8.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE.....	21
8.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny.....	21
8.2	Informations données par M. Gilbert Regamey	22
8.2.1	Déchetterie	22
8.2.2	Route d'Oron	22
8.2.3	Ruisseau de Nialin.....	22
8.2.4	Forêts.....	22
8.2.5	Remerciements et vœux.....	22
8.3	Informations données par M. Daniel Métraux.....	22
8.3.1	Bâtiments	22
8.3.2	Union des sociétés locales	22
8.3.3	ORPC Lavaux	23
8.3.4	Cœur de Lavaux.....	23
8.3.5	Remerciements et voeux.....	23
8.4	Informations données par M. Louis Pipoz	23
8.4.1	Remerciements et voeux.....	23
8.5	Informations données par M. Jean-Claude RoCHAT	23
8.5.1	Service des eaux.....	23
8.5.2	Route de Mollie-Margot	24
8.5.3	ASEL (Association de Communes Sécurité Est Lausannois).....	24
8.5.4	Remerciements et vœux.....	24
9.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	25
9.1	Mot de M. le Conseiller Marc Cornut.....	25
9.2	Mot du Président du Conseil	26

Salutations

M. le Président ouvre la séance du Conseil communal en saluant Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier et M. le représentant de la presse.

1. APPEL

Présidence : M. Claude Lavanchy

Sont excusés : M. Peter Weier (vœux pour un prompt rétablissement)
Mme Laurence Wuarchoz
Mme Christine Rappaz
Mme Maud Müller
M. Boris Müller
Mme Sylvie Cornut

Arrivée tardive excusée : M. André Mennet - arrivé à 19 h. 25

Arrivée tardive non excusée : M. Alexandre Dubas - arrivé à 19 h.00

Sont présents : 52 conseillères et conseillers

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans sa séance du 12 octobre 2016, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Courrier
4. Communications du Bureau
5. Préavis 12/2016, Budget 2017
6. Préavis 13/2016, Plafond d'endettement : législature 2016-2021
7. Rapport 11/2016, Postulat du 24 juin 2013 de M. Robert Ballif, Conseiller communal, intitulé « Frais accessoires des appartements communaux »
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

3. COURRIER

M. le Président a reçu la correspondance suivante :

- Courrier de la Municipalité du 11 octobre 2016 invitant le Président à convoquer le Conseil communal en séance ordinaire, le vendredi 2 décembre 2016 à 18 h. 30, avec les différents points indiqués à l'ordre du jour.
- Courrier de Mme Christine Rappaz du 1^{er} décembre 2016, dont il donne lecture :

« *Au Conseil communal de Savigny*

M. le Président,

Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Avec regrets, je dois renoncer à la charge à laquelle je m'étais engagée, avec vous tous. Je vous adresse tous mes vœux pour que cette législature se poursuive dans la belle ambiance de convivialité que j'ai partagée.

Avec mes meilleures salutations

Christine Rappaz »

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président indique qu'au terme de la séance de ce soir, les membres de la commission *ad hoc* du rapport 11/2016 sont priés de passer auprès de la secrétaire afin de recevoir leurs indemnités. Peuvent également être concernées les personnes absentes, le lundi 21 novembre dernier.

Les membres de l'ASIJ au 1^{er} semestre 2016 sont également priés de rejoindre la secrétaire, en fin de séance, pour recevoir leur dû, ce qui permettra de tirer un trait sur la législature précédente.

4.1 Votations du 27 novembre 2016

A l'art. 29 du Règlement du Conseil, il est précisé que le Président communique au Conseil le résultat des votes et des élections. En date du 27 novembre 2016, les citoyens suisses se sont déplacés pour donner leur avis sur l'initiative populaire :

Objet 1 – Initiative populaire « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative « Sortir du nucléaire »)»

REFUSE A 52,82% AU NIVEAU COMMUNAL
ACCEPTÉ A 52,07% AU NIVEAU DU DISTRICT
ACCEPTÉ A 54,57% AU NIVEAU CANTONAL
REFUSE A 54,20% AU NIVEAU FEDERAL

La participation s'est élevée :

A 55,23% AU NIVEAU COMMUNAL
A 54,83% AU NIVEAU DU DISTRICT
A 47,90% AU NIVEAU DU CANTON ET ENFIN
A 45,00% AU NIVEAU FEDERAL

Quatre cantons et deux demi-cantons ont accepté l'initiative, alors que seize cantons et quatre demi-cantons l'ont refusée.

5. PREAVIS 12/2016 : BUDGET 2017

Le rapport de la Commission des finances est parvenu à tous les conseillers. M. le Conseiller Alain Perreten, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée afin de lire les conclusions du rapport de la CoFin.

Conclusions

La Cofin encourage la Municipalité à la poursuite de la rigueur financière, pour dégager les ressources nécessaires aux besoins, au développement de la Commune et aux imprévus de demain. Elle demande aussi aux membres du Conseil communal de rester vigilants à tout nouveau crédit, sachant les incidences financières à long terme qu'il engendrera.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. Cette dernière vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1. d'adopter le budget 2017 tel que présenté,**
- 2. de charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.**

Le Président remercie la Commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion.

M. le Municipal Louis Pipoz prie M. le Boursier Bertrand Pasche de le rejoindre.

Le Président propose de passer en revue le Budget 2017 et, à l'issue de cet examen, d'ouvrir une discussion générale.

Ad 1. Administration générale - pages 1 à 4 (bleues)

151.3659.00 - Affaires culturelles - Dons, aides et subventions - p. 2

M. le Conseiller Alexandre Monod s'adresse à l'assemblée. « Le journal Le Courrier jouit d'une subvention communale depuis l'année 2016, déguisée sous la forme d'un abonnement, à tarif heureusement préférentiel, pour tous les habitants de Savigny. La présente intervention n'a pas pour vocation de traiter la qualité dudit journal, mais de poser la question quant au bien-fondé de ce financement. Lors de mon intervention en 2015 déjà, j'ai émis des doutes quant à l'intérêt de la Commune de Savigny de participer au financement d'un organe de presse privé.

1. Est-il aussi du ressort d'une collectivité publique de financer une entreprise privée, qui par ailleurs n'est pas domiciliée dans notre commune ?
2. Est-ce le rôle d'une collectivité publique d'imposer la lecture d'un certain type de presse, quel qu'il soit, à l'ensemble de la population ?
3. Pourquoi dès lors ne pas financer d'autres titres, qui apportent aussi un certain nombre d'articles de fond sur notre région (y compris Le Jorat-Mézières et son ASIJ). En avril 2012 déjà, lors d'un même financement par d'autres communes, les autres journaux régionaux (Le Régional et Le Messenger) faisaient état d'une distorsion de concurrence, ce qui est à mon sens parfaitement justifié. Cette subvention devait même permettre au Courrier de dégager un bénéfice estimé à CHF 70'000.00.

Il m'a en son temps été répondu que ce soutien permettra à la Municipalité de communiquer plus activement. Force est de constater qu'en 2016 seules quelques informations de la Municipalité ont été publiées et que quelques manifestations à Savigny ont été couvertes (au total 6 articles + compte rendu séance CC). La commission des finances relève d'ailleurs ce point de manière négative lors de son récent rapport. Une réévaluation était promise pour 2016. Bien que des citoyens apprécient de trouver quelques informations complémentaires sur leur région, l'abonnement individuel de CHF 60.00 n'est pas prohibitif non plus pour les personnes intéressées. En ces temps de budgets difficiles, je pense que ce type de financement n'est de loin pas proportionnel aux avantages retirés par la population.

Deux rappels :

1. Préavis 11/2015, afin de fixer le taux d'imposition 2016-2017, ce conseil a voté deux points d'impôts supplémentaires en octobre 2015 (le point est à CHF 41.50 par habitant). Cette augmentation de taux d'imposition se justifiait pour les raisons suivantes : les comptes communaux savignolans pour 2014 présentent une marge d'autofinancement négative de CHF 21'962.61 et un excédent de charges après amortissements de CHF 974'523.50. Le fait d'augmenter les impôts n'avait toutefois pas conduit le Conseil communal à annuler cette demande de subvention extraordinaire pour le budget 2016. Paradoxe.
2. Lors de notre précédent Conseil, la sécurisation d'un passage piéton pour CHF 12'500.00 semblait totalement hors de prix rapporté au point d'impôt. Dès lors, je me demande bien le qualificatif que nous pouvons donner à ce montant de CHF 35'000.00.

Le budget 2017 présentera encore une fois un résultat négatif prévu de CHF 168'700.00. La question est dès lors : avons-nous simplement les moyens de subventionner une entreprise privée, dont les comptes ne sont pas publics et dont les résultats financiers ne sont pas connus ? Est-ce là un cas typique de privatisation des bénéfiques et de socialisation des pertes ? Qui plus est, le rapport de la CoFin mentionne la volonté de politique des petits pas, la commune ayant peu de marge de manœuvre financière. Voici donc un montant qui serait fort bienvenu. Fort de ces éléments, je pense que ce financement doit être supprimé du présent budget ».

M. le Conseiller Monod dépose un amendement, à savoir : « Le point 151.3659.00 est supprimé du budget 2017 »

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique : « vous parlez de « communications de la Commune » au travers de ce journal. Il est vrai que nous ne nous chargeons pas toujours nous-même de la rédaction des communications et, si je prends l'exemple du Conseil, les deux journaux que nous trouvons dans notre boîte aux lettres soit Le Courrier et Le Régional, on voit bien - et ça typiquement pour le dernier Conseil - qu'ils relatent les faits de deux manières différentes. Cela permet à la population de se forger des avis différents tout en allant peut-être, par la suite, consulter les préavis sur le site internet.

C'est aussi une volonté de la Municipalité et c'est pour cela que ce poste figure au budget. En effet, la CoGest avait fait remarquer qu'il faut communiquer plus et, comme nous n'avons pas la capacité, au niveau du personnel, de toujours pouvoir rédiger, le journal Le Courrier permet de le faire. De plus, cela ne se limite pas à la Commune, il y a également des informations concernant l'ASIJ ou, comme cette semaine, s'agissant de l'aménagement du territoire du côté de Palézieux. Cela permet de saisir un peu ce qui se passe dans la région, dans des sujets divers et variés, mais qui nous touchent quand même indirectement au niveau de la Commune. C'est pour cette raison que la Municipalité souhaite maintenir cette participation par la biais de la subvention.

Vous demandez pourquoi subventionner ce journal et pas un autre. Il est vrai que Le Régional qui appartenait avant à Edipresse, racheté par Tamédia, est devenu à l'heure actuelle à nouveau indépendant. La question peut se poser mais - et même si on ne l'épluche pas à chaque fois - c'est quand même un moyen d'informer, avec un spectre plus large, au niveau de la population et c'est ce que la Municipalité souhaite maintenir.

La Municipalité n'est pas d'accord avec l'amendement présenté ».

M. le Conseiller Alain Perreten attire l'attention des conseillères et des conseillers sur une partie du rapport de la CoFin, en particulier la page 16, qui est un des éléments de la réponse de la Municipalité qui justifie le montant qui a été prévu au budget 2017.

M. le Conseiller Ralph Brühlmann remercie M. le Conseiller Alexandre Monod pour l'amendement proposé et les explications fournies. Globalement, il trouve que Le Régional et Le Courrier ne se distinguent pas tellement l'un de l'autre et il préférerait que la subvention soit versée au Savignolan qui est financé par des fonds privés.

M. le Conseiller Marc Cornut relève que Le Courrier est un journal intéressant puisqu'il relate ce qui se passe dans la région, plus particulièrement dans le district côté « d'en haut » avec des interventions sur tout le district. Il rapporte également des informations utiles sur des participations de sociétés, de personnes, de publicités pour diverses activités et autre. Il est de ce point de vue-là également intéressant. M. Cornut pensait dans un premier temps que la suppression du poste 151.3659.00 du budget entraînait également la suppression du Savignolan, mais a réalisé, dans un second temps, que cela n'est pas le cas.

M. Cornut fait allusion à la participation ces prochaines années au déficit de la patinoire de Malley alors que se trouve, à Oron, soit à proximité, une patinoire toute aussi intéressante pour les enfants et pour les adultes, et que la Commune de Savigny va ainsi payer pour le déficit de cette grande patinoire de Malley. Il estime dès lors que l'on peut continuer à participer au subventionnement du journal Le Courrier. Il invite les conseillères et les conseillers à s'y intéresser. Il relève que Le Régional couvre un territoire allant jusqu'au Chablais mais parle peu du district côté d'en haut.

Mme la Conseillère Josée Martin pense que ce journal est très lu par l'ensemble de la population. « Et comme l'a dit Mme la Syndique, c'est un journal qui parle aussi beaucoup des autres communes. Or, il est intéressant de pouvoir avoir connaissance de ce qui se passe dans les autres communes comme Forel, Servion, Palézieux, Oron et c'est le seul journal qui le fasse. C'est un tout ménage distribué aux habitants de Savigny et je trouverais dommage qu'en quelques numéros on tire déjà ce bilan. Je soutiens dès lors la position de la Commission des finances et de la Municipalité pour laisser vivre et donner la possibilité de développer l'identité des villages et je recommanderais de ne pas accepter l'amendement proposé ».

M. le Conseiller Stéphane Kay relève que le journal se présente en deux parties, la première contenant principalement de la publicité et les dates des prochains conseils des différentes communes. « C'est peut-être un peu dur, mais ça va aller alimenter les comptes recettes de la déchetterie. Maintenant, pour la deuxième partie, c'est assez agréable à lire. Ce qu'il faut dire c'est que si on supprime la subvention, on ne va pas supprimer le journal. Comme l'a dit M. le Conseiller Monod, il s'agit d'une aide pour une entreprise privée. Je suis d'avis d'appuyer cet amendement qui a été très bien expliqué. De plus, l'année dernière Mme la Syndique avait dit qu'on en parlerait cette année, c'est quelque chose de fait et je pense que c'est bien d'avoir mis ça sur la table et on verra bien la décision du Conseil ».

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher tient à appuyer la position de la Municipalité et de la Commission des finances, concernant cet objet, et ainsi de maintenir le journal Le Courrier. « On y trouve les avis de mise à l'enquête publique, les ordres du jour du conseil communal, etc. donc pas mal d'informations utiles à la population, et cela aussi pour les associations sportives et je vous encourage à rejeter cet amendement ».

Mme la Conseillère Moira Simanis tient également à appuyer l'avis de la Municipalité. Elle relève que, dans de rares cas, certains problèmes politiques peuvent intéresser en dehors du Conseil lui-même. Elle prend l'exemple du recours déposé l'année passée suite aux élections : « de nombreux journaux comme le 24 Heures, le site d'informations de Bluewin avaient un autre but que de fournir une information. C'était plutôt de faire la polémique que de donner une information claire à la population ; donner tous les avis et donner des faits, il n'y a qu'un seul journal qui, dans ce cas, a relaté des faits, des informations qu'il n'a pas agrandis ou enflés avec des mots suggestifs.

Donc je ne cite que cet exemple mais je pense qu'il y en a d'autres et, comme l'a dit Mme la Syndique, Le Courrier traite l'information de manière différente. Cela permet de voir plusieurs points de vue et, comme dans le cas que j'ai cité, à mon avis, ce journal a donné un avis plus neutre contrairement aux journaux de plus grande envergure ».

M. le Conseiller Diego Braguglia relève que la discussion ne se ferait pas ce soir si le journal était sous forme juridique d'une fondation ou d'une association. Il aimerait dire son soutien aux sociétés privées. Il ne connaît pas très bien ce journal mais estime que cela fait partie du tissu économique et de l'identité.

110.3659.00 - Administration - Dons, aides et subventions - p. 2

Mme la Conseillère Josée Martin relève que s'agissant des dons aux associations locales, elle ne voit pas de dons particuliers pour les projets dans les pays du sud. Elle fait la remarque ce soir ; « c'est une ouverture sur le monde, peut-être qu'un jour - on pourrait y réfléchir cette année - on pourrait imaginer un soutien pour un projet dans un pays du sud même avec un montant modeste, il existe une association FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) qui soutient des projets dans le sud. C'est une réflexion que je pourrais mener cette année, tout en précisant que je ne présente pas d'amendement à ce sujet ».

182.3517- Participation à des charges de trafic - Particip. déficit des transports publics - p. 4

Mme la Conseillère Laurence Libal constate - concernant la subvention pour la participation aux transports publics - que le montant a un peu diminué par rapport à l'année dernière. Cela signifie-t-il qu'il n'y aura pas d'augmentation de cadence ou de bus supplémentaires ?

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique que la baisse de ce montant est surtout due au fait qu'il y a deux mécanismes dans cette subvention au niveau du trafic et des transports publics au niveau régional, Etat et communes. « Or, au niveau des investissements, comme le taux moyen d'intérêt de la dette de l'Etat, qui est appliqué dans le calcul, a baissé cela s'est répercuté sur le montant général qui a donc été revu à la baisse. Par ailleurs, les horaires se font sur deux ans, il y a des projets pour augmenter les cadences, notamment de la ligne TL 65, mais cela sera d'ici quatre ans ».

Ad 3. Domaines et bâtiments - pages 5 à 9 (bleues)

322 / 350 / 351 / 352 / 353 / 354 / 357 / 359.3123.00 - Electricité - p. 6, 7, 8 et 9

Mme la Conseillère Sandra Feal intervient s'agissant du groupe « achat eau / énergie / combustible » et en particulier de la position 3123.00 Electricité. « Nous observons une augmentation constante de cette position sur l'ensemble de cette position, + 7.15% sur l'ensemble de la nature comptable. Est-ce qu'au sein de la Municipalité la thématique a été ouverte ? Est-ce que des mesures sont déjà prises pour maîtriser ces coûts, par exemple dans le cadre d'une réflexion sur les possibilités de réduction de la consommation, d'établissement de bilans énergétiques, ou de développement d'un approvisionnement par le biais d'énergies renouvelables ? »

M. le Municipal Daniel Métraux répond à Mme Féal que certains efforts ont déjà été faits. Il cite, en exemple, le Forum qui est en train d'être équipé par des ampoules Led. Un effort est également fourni pour diminuer le chauffage. Une étude a également été réalisée, il y a deux ans, pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux. Il y a donc une réflexion en cours.

357.3010.00 Salle de spectacles FORUM - traitement du personnel - p. 8

M. le Conseiller Alexandre Monod relève qu'à chaque budget ce poste expose une perte opérationnelle de l'ordre de CHF 160'000.00 à CHF 180'000.00, point inlassablement soulevé depuis des années. « Alors si je comprends bien la difficulté de louer les salles, c'est à la Municipalité de trouver désormais un tampon pour boucher cette fuite qui est quand même relativement importante. Je souhaiterais donc que la Municipalité nous propose quelque chose, une stratégie afin de pouvoir voir, dès 2017 une amélioration significative de ce poste ».

M. le Municipal Daniel Métraux indique que des possibilités pour améliorer ce poste sont à l'étude. « Ça fait déjà une année que j'y réfléchis ; on va peut-être revoir les tarifs ou d'autres façons d'améliorer ce poste ».

Ad 4. Travaux - pages 10 à 13 (bleues)435.3189.00 - Bâtiment des Gavardes - Honoraires et frais divers - p. 11

M. le Conseiller André Peissard relève que s'agissant du poste 435.3189.00 qui est couplé au poste 410.3189.00, il avait été parlé d'un mandat pour un projet de transformation du bâtiment des Gavardes. Il souhaiterait savoir de quel projet il s'agit et quel montant total a été mis dans les comptes.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que le montant total est de CHF 30'000.00 répartis sur le poste 410.3189.00 à hauteur de CHF 5'000.00 et sur le poste 435.3189.00 à hauteur de CHF 25'000.00. « Cela concerne un mandat d'étude pour la transformation de la Ferme des Gavardes en logement, soit un appartement puisque l'on se trouve dans le cadre du PPA Les Gavardes mais également la transformation de la partie grange de ce bâtiment en locaux pour les services de la voirie ».

Mme la Conseillère Sandra Feal soulève une question d'appréciation de l'étude comptable. « Sous le groupe 318, en particulier sur la position 3189.00 j'observe qu'il est imputé en charge directe d'exploitation les coûts d'études pour des projets d'investissements. Je m'interroge sur la règle qui prévaut pour la comptabilisation de ce type de charges. Est-ce toujours une imputation directe sur les comptes d'exploitation ou est-ce une appréciation de la Municipalité au cas par cas ? En ce sens et pour compléter ces interrogations, est-ce que l'affectation à un compte de passage (appelé aussi compte d'attente) au bilan a été une solution envisagée ou est-ce une solution déjà pratiquée et en place ? Cette pratique permettant un lien comptable transparent pour l'ensemble des coûts imputables à un projet d'investissement par exemple, le compte de passage étant contrebalancé lors de la clôture du projet porté au bilan ».

M. le Municipal Louis Pipoz répond à Mme Feal qu'il s'agissait de la pré-étude. Ainsi, si le projet va de l'avant, il est ensuite inclus dans le préavis.

Mme la Conseillère Sandra Feal remercie M. Pipoz pour sa réponse et revient sur sa question tout en précisant que M. le Boursier pourra certainement lui répondre. « J'entends bien qu'il s'agit d'une pré-étude et qu'elle fera l'objet d'un préavis d'investissement mais, pour ma part, parce que je l'ai pratiqué ailleurs et en particulier à l'Etat de Vaud, le compte de passage au bilan permet de ne pas charger le compte d'exploitation mais de néanmoins avoir une visibilité sur ces mandats de pré-études. C'est pour cela que je pose la question. C'est une interrogation que je peux vous laisser pour étude, si vous le souhaitez ».

M. le Boursier Bertrand Pasche répond que les comptes par nature 318 et plus particulièrement les comptes 3189.00 sont justement prévus, entre autre, pour des honoraires de pré-étude. De plus, certaines études sont à cheval sur deux voire trois années comptables, ce qui ne permet pas de les imputer sur des comptes d'attente au passif du bilan. Enfin, si des honoraires étaient quand même comptabilisés dans un compte d'attente, que deviendraient-ils si le projet venait à être abandonné (pas de préavis d'investissement) ?

440.3134.10 - Parcs, promenades et cimetière - Approvisionnement domaines jardins - p. 11

M. le Conseiller Alexandre Monod a une question concernant la rénovation de l'œuvre d'art située le long des escaliers, soit la rénovation du ruisseau du Forum. Il souhaiterait savoir à quel niveau d'étude et d'avancement se situe ce projet et si sa réalisation est imminente ou repoussée à l'étude du centre du village.

M. le Municipal Gilbert Regamey répond qu'à l'heure actuelle le ruisseau est à sec et que le montant prévu pour sa rénovation est de CHF 8'000.00 et non de CHF 21'000.00. « En effet, il y a d'autres projets prévus dans ce compte-là. Toutefois on doit encore réfléchir pour savoir ce que l'on va faire avec ce ruisseau, mais il ne s'agit pas d'un crédit de CHF 21'000.00 pour le ruisseau ».

450.3141 Ordures ménagères et déchet - Entretien du bâtiment - p. 12

M. le Conseiller Stéphane Kay relève que ce compte présente un montant de CHF 5'000.00 pour 2017. Il souhaiterait savoir quels sont les frais d'entretien prévus sur ce bâtiment qui est quasi neuf.

M. le Municipal Gilbert Regamey répond que tout bâtiment, même neuf, doit être entretenu et qu'il y a toujours des bricoles à effectuer, ce qui explique la présence de ce montant. En l'occurrence, dans le cas présent, il s'agit de travaux de curage.

Ad 5. Instruction publique et culte - pages 13 à 15 (bleues)

525.3522.00 - ASIJ - Participation à l'ASIJ - p. 14

Mme la Conseillère Moira Simanis a deux questions. La première concerne en particulier le poste 525.3522.00. Elle souhaiterait savoir sur quelle base est faite l'estimation de la participation à l'ASIJ car il paraît que cette association n'a pas encore fixé de budget. Elle souhaite également relever qu'en tant que conseillère qui a assisté à plusieurs séances de l'ASIJ, il lui semble qu'il y a un manque de transparence au sein de ce paquebot intercommunal. Bien qu'un professionnel ait été engagé, il y a quelques mois, le site internet de l'ASIJ ne fonctionne toujours pas (aucun archivage des préavis déjà votés, ni même un affichage du programme de sa prochaine assemblée prévue dans cinq jours). Enfin, elle est consternée d'apprendre par la presse que l'ASIJ, dont le bilan paraît accablant, a été le sujet d'un audit par la Cour des comptes.

Mme Simanis souhaiterait savoir, et c'est là sa seconde question, si M. Pipoz, qui fait partie du Codir de l'ASIJ était au courant, lors de la dernière séance du Conseil, de cet audit en cours et si oui pourquoi n'en a-t-il pas informé le Conseil. « Au printemps prochain nous serons amenés à voter le crédit de cautionnement pour l'ASIJ, valable pour la durée de la législature. N'oublions pas que malgré notre seul représentant au Codir, parmi les dix communes, Savigny est l'ultime responsable pour 24% du budget de l'ASIJ. Sans vouloir faire du chantage, mais en tant que conseillère, j'exige une nette amélioration de la transparence afin de pouvoir, en toute conscience, voter le crédit de fonctionnement de l'ASIJ ».

M. le Municipal Louis Pipoz relève que s'agissant du montant qui a été agrémenté sous ce poste, il est basé sur les comptes de l'année dernière puisqu'au moment où le budget a été établi le budget de fonctionnement de l'ASIJ n'était pas connu ; « on commençait le travail sur le budget de l'ASIJ ». Par ailleurs, un audit a effectivement été demandé et M. Pipoz n'a pas trouvé opportun d'en parler devant ce Conseil, puisque l'audit était en cours. Des informations beaucoup plus précises seront données lors du conseil Intercommunal de la semaine prochaine, c'est-à-dire le 7 décembre 2016.

« Nous allons devoir revenir devant tous les Conseils des dix communes de l'ASIJ pour modifier le plafond d'endettement de l'ASIJ. En termes de communication, nous avons engagé un responsable administratif en la personne de M. Nicolas Deprez, qui est là depuis octobre. Il est vrai qu'il y a certainement eu un manque de communication mais on y travaille ardemment. Il faut dire que M. Nicolas Deprez a, entre autre, la mission d'améliorer le site internet. Il a beaucoup de choses à traiter en parallèle ; il vient de commencer et il faut lui laisser un petit peu de temps mais on est tout à fait conscient qu'il faut améliorer la communication ».

Mme la Conseillère Sandra Klinke, toujours au sujet du montant mentionné au budget 2017 pour l'ASIJ, souhaite déposer un amendement, à savoir : « Le point 525.3522.00 est modifié par le montant de CHF 1'624'780.50 ».

M. Président demande à Mme la Conseillère Sandra Klinke de bien vouloir déposer son amendement par écrit et signé.

M. le Municipal Louis Pipoz se permet de rappeler aux Conseillères et aux Conseillers que le budget 2017 de l'ASIJ n'a pas encore été voté.

M. le Conseiller André Peissard relève qu'il est membre de l'ASIJ depuis la dernière législature et fait partie de la Commission des finances de l'ASIJ. Dite commission traite le budget et tous les préavis d'investissements. Concernant le budget 2017, il a été travaillé intensément et évolue année après année en fonction principalement des investissements votés par le Conseil intercommunal « Concernant le rapport de la Cour des comptes, je ne sais pas si beaucoup l'on lu mais pour les deux pages intéressant l'ASIJ, je dois dire que ce n'est pas facile à comprendre ce qu'ils ont dit par exemple « *au niveau des ressources pas clairement identifiées dans les statuts* » : qu'est-ce que cela veut dire ? Je ne partage pas le côté alarmiste du Régional qui en a fait mention. Il n'y avait pas grand-chose d'alarmant à dire concernant la gestion de l'ASIJ.

Le réviseur des comptes devra être changé, dès l'année prochaine probablement, comme pour d'ailleurs beaucoup de communes de l'ASIJ. J'ai été très surpris, en bien, par rapport à cet audit et aux détails des contrôles effectués. Par rapport à ce qui s'est dit ces dernières années : « *communications insuffisantes, etc* », je crois qu'il n'y a pas de souci à avoir avec l'ASIJ, malgré les chiffres d'investissements conséquents. Pour ma part, je dors tranquille concernant ce dossier ASIJ ».

M. le Conseiller Alain Perreten comprend fort bien la notion de la proposition d'amender le budget communal sur cette information qui est transmise *a posteriori* ; « ce qui m'interpelle un tout petit peu c'est que sur ce plan-là à chaque fois que nous aurons, que ce soit la Municipalité ou le Conseil communal, ou la Commission des finances d'autant plus, des informations postérieures ça veut dire qu'on devrait prendre en compte des prévisions budgétaires nouvelles pour apporter des modifications à notre propre budget. Je pense que cette démarche est un peu délicate. En effet, il s'agit d'un budget, et donc de garder en mémoire qu'il s'agit de projections. Il faudra attendre les comptes définitifs pour voir les effets. Le cas échéant, en 2017, il y aura la possibilité d'avoir un crédit complémentaire selon le résultat et l'imputation du budget et cela aussi en fonction des clés de répartition des propres statuts de l'association intercommunale. Ça veut dire qu'on devrait le faire de manière systématique pour toutes les particularités, que ce soit pour la police pour notre entente intercommunale si tant est qu'on ait à notre disposition ces informations. Je suis nettement réservé sur ce point-là ».

M. le Conseiller Philippe Berthoud invite les Conseillères et les conseillers à lire la page 22 du rapport de la CoFin ; « on s'est soucié de ce vote-là et en cela j'appuie les commentaires soulevés par mon collègue M. Alain Perreten. Ça fait partie d'une check-list que l'on fait où l'on se pose ce genre de questions. On s'est aussi inquiété de ce point-là et si effectivement on doit prendre chaque budget et revoir chaque fois tous les budgets de toutes les associations, ce ne sera pas possible ».

Mme la Conseillère Laurence Libal pense que si le budget de l'association intercommunale avait été déposé trois mois avant le début de l'exercice comme le prévoit l'art. 125c de la Loi sur les Communes ce problème ne se serait pas posé.

Le Président demande à Mme la Conseillère Sandra Klinke si elle maintient son amendement. Mme Klinke répond par l'affirmative.

Ad 6. Police

La parole n'est pas demandée.

Ad 7. Sécurité sociale - pages 16 et 17 (bleues)

730.3515.00 - Santé publique - Accueil de jour des enfants - p. 16

Mme la Conseillère Sandra Feal s'étonne de la collocation, sous ce groupe, du budget de l'accueil de jour (FAJE) qui est une subvention et de la participation au réseau APERO. Est-ce une volonté de simplification ? Car si APERO (accueil de jour de la petite enfance émerge bien à la subvention de l'AVASAD, le budget de la FAJE quand à lui - qui apparaît à l'Etat de Vaud sous la rubrique 4636 - est de la compétence du département de l'infrastructure et des ressources humaines. « Si je comprends parfaitement la simplification, je propose que dans de tels cas une précision en ce sens soit apportée dans les commentaires ».

Mme Feal précise encore qu'il y a une distinction à faire entre participation APERO qui est une subvention versée de la part des communes à l'Etat de Vaud et Accueil de jour des enfants FAJE qui est une participation déterminée aujourd'hui par le Département des infrastructures et des Ressources humaines.

A contrario, elle comprend du coup le choix de la simplification : APERO, qui est une subvention dédiée à l'accueil de jour de la petite enfance, émerge bien ou est bien inscrit dans le cadre du budget de la santé publique vaudoise. « Il y a une confusion qui peut se faire et lorsqu'on lit le budget en l'état, c'est comme si on trouvait ces deux budgets sous la rubrique santé publique à l'Etat de Vaud, ce qui n'est pas le cas ».

M. le Municipal Louis Pipoz répond à Mme la Conseillère Sandra Feal : « si je vous suis bien ça veut dire que vous souhaiteriez que le poste 730.3515.10 apparaisse dans la rubrique n°5 (Instruction publique & Culte) ? Est-ce exact ? »

Mme la Conseillère Sandra Feal relève que c'est une solution ; « si vous souhaitiez regrouper les deux cela ne poserait aucun problème, mais comme pour d'autres commentaires celui-ci devra simplement préciser que la FAJE émerge à « ... » ou que, à l'inverse, APERO émerge à « Santé publique ». L'un ou l'autre. Je vous laisse choisir entre les deux propositions ».

M. le Municipal Louis Pipoz prend bonne note de ce qui précède.

Ad 8. Services industriels - page 17 (bleue)

810 - Service des eaux - p. 17

M. le Conseiller André Peissard s'exprime sur le montant conséquent du Service des eaux. « J'imagine que le fonds au passif du bilan n'est pas sans fond. Donc qu'en est-il ? des mesures vont-elles être prises pour tenter de modifier cette situation ? »

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT rappelle que comme indiqué dans le rapport de la CoFin, le règlement sur la distribution d'eau potable doit être revu ainsi que les taxes et prix de l'eau.

M. le Conseiller Alain Perreten rappelle qu'en page 3 de son rapport, la CoFin s'était longuement interrogée sur l'évolution des prélèvements sur les Fonds de réserves. La question au Conseil avait justement apporté la réponse que M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT vient de nous communiquer. « Oui, la Municipalité, comme la CoFin, est soucieuse, sur ce plan-là et les prélèvements sur les fonds de réserve étant ce qu'ils sont, au vu de la diminution des fonds de réserve, il y aura des mesures qui vont impacter autant l'épuration que les taxes sur la distribution d'eau potable. Une remise à niveau des taxes et du prix de l'eau sera justement prévue l'an prochain ».

M. le Conseiller Marc Cornut souhaiterait savoir ce qu'il en est du prix de l'eau vendue aux Monts-de-Pully. Le prix est-il quelque peu surfait ou est-il identique au nôtre ? Et qui prend les frais inhérents à cet effet ?

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT indique qu'il s'agit d'un transfert des habitants des Monts-de-Pully. C'est désormais la Commune de Pully qui va reprendre les abonnements.

Le Président passe en revue les autres chapitres qui n'appellent aucun commentaire.

Le Président ouvre la discussion générale

Mme la Conseillère Moira Simanis aimerait signaler une erreur en page 6 du rapport de la CoFin. A son avis, il faut lire : « *Les points 3 et 4 des demandes générales ne peuvent être résumés en deux phrases. Il nous paraît important de développer quelque peu cette importante thématique vu les informations publiques sur le projet de la 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal (et non communal) (PDCn) apportées par le Conseil d'Etat le 7 octobre dernier* ».

« S'agissant des conséquences de la 4^{ème} révision de la LAT, et ses effets pervers pour Savigny, mais sans faire référence aux montants déjà consacrés à des crédits d'études votés précédemment, qui peut nous dire si le montant de CHF 207'000.00 que nous avons voté dans le préavis 05/2014 Demande de crédit pour l'étude de la révision partielle du Plan directeur communal du 9 décembre 1998 a servi à quelque chose ou est-ce que l'on peut considérer que c'était, rétrospectivement, du gaspillage d'argent, même s'il n'y a pas de faute à imputer et serons-nous obligés effectivement par la LAT de refaire cette étude pour le Plan directeur communal dans les cinq mois à venir ? »

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rappelle que l'étude avait été suspendue et le crédit n'a donc ainsi pas été entièrement consommé. Il faut maintenant prendre connaissance des éléments qu'apportera le Grand Conseil (amendements et autres) parce qu'il y a la 4^{ème} adaptation de la LAT mais également la révision de la LATC et c'est la LATC qui a une incidence sur cette étude. En effet, l'outil du plan directeur communal ne sera plus obligatoire, sauf pour les communes-centres, comme Savigny. L'étude sera ainsi reprise une fois que tous ces éléments seront adoptés, mais le crédit n'a pas été entièrement dépensé. Il ne devrait en principe pas y avoir de demande de crédit complémentaire.

Concernant l'aménagement du territoire, M. le Conseiller André Peissard souhaite féliciter la Municipalité pour ses commentaires (pages 6 à 15). Le sujet est sensible et compliqué s'agissant des plans communaux, régionaux ainsi que la LAT et cela donne, en tous les cas, une bonne information. Il soulève toutefois une question (haut de la page 15) s'agissant du Plan de quartier Village centre qui se concrétisera à court terme. Généralement le court terme c'est une année. Est-ce que le projet sortira de terre en 2017 ?

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond qu'il s'agira plutôt de 2018. Une séance a eu lieu le matin même avec le propriétaire foncier et il y a encore quelques éléments à ajouter. Dans le processus, il y a l'examen préalable qui a été fait, mais il faudra réajuster certains éléments, le tout partira au Canton pour être validé, puis viendra la mise à l'enquête. « Ensuite cela dépendra des oppositions que nous espérons peu nombreuses. Voilà pour le processus, il y a le plan de quartier qui va entrer en force, puis le projet lui-même qui doit faire l'objet d'une procédure de mise à l'enquête ».

M. le Conseiller Alain Perreten ajoute « je crois qu'il faut rendre à César ce qui appartient au Canton la reproduction intégrale des réponses de la Municipalité dans le 6^{ème} paragraphe de la page 6, c'est manifestement le « plan directeur cantonal » qu'il faut lire et non communal »

Mme la Conseillère Sandra Feal pose une question de forme. « Est-il juste que le plan comptable présenté pour le budget 2017 reprend déjà le modèle comptable MCH2 qui va devenir obligatoire ? Est-ce qu'en ce sens les recommandations du modèle MCH2 ont déjà été mises en œuvre et si oui est-ce que des impacts d'appréciation financière ont été relevés et sinon quand le passage aux recommandations MCH2 sera-t-il effectif pour notre Commune avec les conséquences que cela peut avoir ? Dans cette continuité, est-ce qu'il est envisagé d'établir et de présenter un tableau des flux financiers de trésorerie en complément à la documentation financière déjà existante ? Et si des boucllements intermédiaires peuvent être vus comme une charge de travail lourde, et en particulier dans le traitement des écritures transitoires, est-ce qu'il serait néanmoins possible et envisageable de mettre en place un *reporting* financier trimestriel, document de pilotage financier qui serait utile, à mon sens, tant à la Commission des finances qu'à la Municipalité ? »

M. le Municipal Louis Pipoz répond que « pour le système MCH2 selon les informations disponibles aujourd'hui, on parle de 2018 - 2019, c'est ce que j'ai compris pour ma part. Concernant vos différents conseils ou incitations à l'action je ne sais pas si M. le Boursier veut ajouter quelque chose ? »

M. le Boursier Bertrand Pasche indique à Mme Feal ne pas être certain d'avoir compris tout ce qu'elle a demandé. Toutefois, s'agissant du flux financier, c'est quelque chose qui se fait déjà depuis quelques années (brochure des comptes). Cela n'apparaît pas dans le budget car ce dernier ne contient pas le bilan. En ce qui concerne la présentation du budget, seules quelques petites adaptations ont été faites en lien avec le changement de logiciel, d'où également une nouvelle présentation de la brochure. « Le passage au MCH2 pour les communes vaudoises selon les dernières informations que nous avons reçues de l'Association Cantonales Vaudoises des Boursiers Communaux (ACVBC) serait pour 2019. De plus, j'imagine qu'il y aura bien évidemment des Vaudoiseries concernant les exigences, notamment que vous soyez une commune de cinq cents habitants ou une ville, plus particulièrement pour le service de contrôle interne ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et l'Assemblée des Conseillers passe au vote des amendements.

1. AMENDEMENT MONOD

« *Le point 151.3659.00 est supprimé au budget 2017* »

voix pour :	8
voix contre :	34
abstentions :	9

L'amendement Monod est refusé.

2. AMENDEMENT KLINKE

« *Le point 525.35.22 est modifié pour un montant de CHF 1'624'780.50* »

voix pour :	9
voix contre :	38
abstentions :	6

L'amendement Klinke est refusé.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis 12/2017.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n°12/2016 du 29 septembre 2016,
- Oûi le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. D'adopter le budget 2017 tel que présenté,
2. De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.

Le Président soumet le préavis au vote. Le préavis 12/2016 est accepté à une évidente majorité, avec deux abstentions.

6. PREAVIS 13/2016 : PLAFOND D'ENDETTEMENT : LEGISLATURE 2016-2021

M. le Conseiller Alain Perreten, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée afin de lire les conclusions du rapport de la de la CoFin.

Conclusions

En définitive, après avoir soigneusement considéré les tenants et les aboutissants, et compte tenu des remarques, considérations et appréciations ci-dessus, la Commission, à l'unanimité, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

D'adopter le préavis 13/2016.

Le Président remercie M. le Conseiller Alain Perreten, et la Commission des finances pour leur travail. Il précise que le 23^{ème} rapport de la Municipalité de Savigny « Plan financier et inventaire des travaux et équipements Année 2017-2021 » n'est pas soumis au vote. Il ouvre la discussion s'agissant du plafond d'endettement.

M. le Municipal Louis Pipoz projette une évolution du plafond d'endettement et des différents éléments qui s'y rapportent pour ces dernières législatures. « Concernant le plafond qui est proposé c'est sur la méthode de la dette nette. Cela veut dire que l'on prend la dette brute de laquelle on retranche les actifs financiers, c'est-à-dire les actifs que la Commune pourrait vendre ; un immeuble loué avec des appartements c'est un actif financier. Pour la législature 2006-2011, on voit qu'on avait un plafond de CHF 29'000'000.00, on avait des investissements prévus pour pratiquement CHF 25'000'000.00 et on a fait un investissement réel de CHF 13'148'593.00. Au niveau de la marge d'autofinancement, on avait une marge, pour la période qui était négative mais qui, finalement, s'est avérée positive de plus de CHF 10'000'000.00. Il y a eu des augmentations de rentrées fiscales supérieures à ce qui avait été prévu et on a eu des retours aussi de la péréquation, ce qui explique en fait cette marge réelle positive de plus de CHF 10'000'000.00. Pour 2011-2016, le plafond d'endettement a été fixé à CHF 27'000'000.00, je dirai au vu de cette situation précédente où on avait dégagé une marge positive de plus de CHF 10'000'000.00 et bien disons que mes prédécesseurs ont certainement pensé que ce *trend* allait perdurer.

On se rend compte qu'il y avait toujours presque CHF 18'000'000.00 d'investissements prévus. Grosso modo la moitié a été réalisée. Une marge négative était prévue sur les budgets et, au final, c'est CHF 4'500'000.00 de marge positive qui ont été réalisés sur la période. C'est là en particulier en 2013 qu'il y a eu un changement au niveau des taxations, ce qui fait que beaucoup de communes ont eu des rentrées supérieures aux prévisions. C'est en 2013 également qu'on a commencé à louer le collège et puis il y a certains objets dont l'amortissement est arrivé à son terme.

Pour la nouvelle législature, nous vous demandons à nouveau CHF 29'000'000.00. Au vu de la situation qui ne va pas s'améliorer, en tous cas pas immédiatement, on part du principe que « qui peut le plus peut le moins » il s'agit d'un plafond d'endettement. Ça veut dire qu'on ne va en tous les cas pas y aller, parce que de toute façon tous les nouveaux crédits doivent passer devant vous mais avec ce changement - on a parlé de MCH2 2019 probablement - on ne sait pas, si vous me permettez l'expression, à quelle sauce on va être mangé. Alors je préfère proposer un plafond à nouveau à CHF 29'000'000.00 pour que l'on ait toute la marge possible et nécessaire en fonction de ces changements qui peuvent nous toucher pendant la législature. En effet, c'est très compliqué de modifier le plafond d'endettement en cours de législature. Il faut retourner devant le Canton et là il n'est pas certain que vous l'obteniez parce qu'en fonction des finances de l'année précédent votre demande et bien on pourrait se voir refuser la modification du plafond d'endettement ».

Mme la Conseillère Sandra Klinke remarque tout d'abord avec satisfaction que la Municipalité a suivi jusqu'ici les recommandations du Service cantonal des communes et du logement en ce qui concerne les calculs du plafond d'endettement. Cependant, elle trouve que la situation dans laquelle se trouvera la Commune durant les prochaines années, ainsi qu'elle est présentée par les projections 2016 à 2021 (annexe au préavis 13/2016) est préoccupante. En effet, pour le Service des communes et du logement une quotité de dettes brutes ou nettes de plus de 150% correspond à une situation qu'il qualifie de mauvaise.

« C'est cette situation que nous atteindrions dès 2018 selon les projections. Le service indique également qu'une quotité des dettes brutes de plus de 200% correspond à une situation critique. C'est celle que l'on atteindrait à Savigny dès 2020, toujours selon les projections présentées. Finalement le plafond d'endettement maximal acceptable est fixé par le Service cantonal à 250% de quotité de dettes nettes ou brutes. Si nous acceptons la proposition qui nous est faite ici, nous tolérons simplement que Savigny puisse atteindre un jour peut-être un niveau d'endettement dangereux.

Ceci dit, je suis bien consciente que passer un plafond d'endettement à un niveau aussi critique permettra à la Municipalité une flexibilité plus grande dans sa marge de manœuvre concernant les prochains investissements à venir. Cependant, au vu de la situation d'endettement préoccupante qui est prévue pour les prochaines années, je souhaiterais poser les questions suivantes à la Municipalité : premièrement la Municipalité s'efforcera-t-elle, dans sa planification financière, de maintenir malgré tout la quotité de dettes nettes proches du seuil de 150% comme actuellement ? Deuxièmement, la Municipalité utilisera-t-elle la marge de manœuvre offerte par le nouveau plafond seulement pour des projets d'investissements nécessaires et avec une vision à long terme ? »

M. le Municipal Louis Pipoz relève qu'effectivement notre situation n'est pas rose. « On a commencé à prendre des mesures. Cela se traduit pour 2016 par une augmentation de deux points d'impôts ainsi qu'une augmentation de l'impôt foncier qui va passer de 1 à 1,2. Dans les investissements que nous prévoyons, il est clair que tout ceci, comme le budget, sont des prévisions.

On voit toutefois sur les périodes précédentes qu'on a, en général, réalisé la moitié des investissements prévus. Concernant la dette, n'oublions pas que nous amortissons chaque année notre dette réelle à hauteur de CHF 870'000.00 par année. On fait des amortissements sur cette dette.

Concernant les recettes, mon collègue Jean-Claude Rochat vous a dit que nous allions, l'année prochaine, faire une révision des taxes sur l'eau. C'est la politique des petits pas, je le répète, d'un côté on essaie de maîtriser la part des dépenses que l'on peut maîtriser et on reste très attentifs sur les investissements et d'un autre côté on essaie d'améliorer les recettes. On y va étape par étape ; ce qui fait qu'on amortit la dette, on continue d'être attentif aux investissements et d'un autre côté on utilise le levier pour améliorer les rentrées ».

M. le Conseiller André Peissard intervient « contrairement à d'autres communes, on parle de plafond d'endettement uniquement et pour quelles raisons on ne pas aussi de plafond de cautionnement. Est-ce que c'est la loi qui fixe ça ? Merci de la réponse »

M. le Municipal Louis Pipoz répond qu'il y avait des recommandations du canton, jusqu'à l'année dernière et ces recommandations n'ont pas été renouvelées. Cela signifie que les communes sont libres d'implémenter ou non un plafond de cautionnement. « S'agissant de l'ASIJ nous continuons sur la base des quotes-parts puisque l'ASIJ a son propre plafond d'endettement ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et, avant de passer au vote, donne lecture des conclusions du préavis 13/2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n°13/2016 du 21 octobre 2016,
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. De retenir la méthode du plafond d'endettement net.
2. D'adopter le plafond d'endettement de CHF 29'000'000.00 tel que présenté.

Le Président soumet le préavis au vote. Le préavis 13/2016 est accepté à une évidente majorité et cinq abstentions.

7. RAPPORT 11/2016 : POSTULAT DU 24 JUIN 2013 DE M. ROBERT BALLIF, CONSEILLER COMMUNAL, INTITULE « FRAIS ACCESSOIRES DES APPARTEMENT COMMUNAUX »

Le Président prie M. le Conseiller Philippe Matter, rapporteur, de lire devant l'assemblée les conclusions de la Commission *ad hoc*.

Conclusions

La commission remercie la Municipalité de son rapport et apprécie les mesures prises en réponse du postulat de M. Robert Ballif. En conséquence, à l'unanimité, la commission propose au Conseil communal de se rallier aux conclusions du rapport 11/2016 et recommande :

- *de prendre acte du rapport de la Municipalité du 13 octobre 2016 sur le postulat du 24 juin 2013 de M. Robert Ballif, Conseiller communal, intitulé « Frais accessoires des appartements communaux ».*

Le Président remercie M. le Conseiller Philippe Matter et la commission pour leur travail puis ouvre la discussion.

Mme la Conseillère Nicole Félix revient, dans un premier temps, sur la page 7 du préavis, lequel indique que la gestion sera confiée à une gérance immobilière « au cas où le projet serait adopté » alors qu'en lisant le rapport de la commission on comprend que ces mesures vont être prises. « Est-ce que la Municipalité peut nous confirmer ce qu'il en est. Deuxièmement, c'est certainement un peu tôt pour connaître les impacts financiers que ce soit en charges ou en produits, je pense surtout aux frais de gérance. Est-ce que l'on sait ce que cela va représenter ? »

M. le Municipal Daniel Métraux répond « que pour la gestion les choses ont été posées, ce n'est pas pour rien qu'on l'a fait. Donc le travail va être fait. Pour la deuxième question, je ne peux pas donner plus de renseignements aujourd'hui, on n'a pas fait le travail. On a répondu au postulat mais on n'est pas allé chercher plus loin ».

M. le Conseiller André Peissard trouve que c'est un rapport circonstancié et que le travail a été fait. Il souhaiterait juste faire un petit commentaire s'agissant de la transparence, dans les comptes ou dans les budgets. Cela porterait sur une séparation dans les comptes soit le produit des loyers et puis les acomptes chauffage qui devront justement faire l'objet de ce décompte.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et lit les conclusions du rapport 11/2016 avant de le soumettre au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport municipal n°13/2016 du 21 octobre 2016,*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

- *Prend acte du rapport de la Municipalité du 13 octobre 2016 sur le postulat du 24 juin 2013 de M. Robert Ballif, Conseiller communal, intitulé « Frais accessoires des appartements communaux ».*

Le Président soumet le rapport au vote. Le rapport 11/2016 est accepté à une évidente majorité et trois abstentions.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

8.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

Avant d'adresser ses vœux de fin d'année, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie les Conseillères et les Conseillers d'avoir accordé leur confiance à la Municipalité en ayant accepté le budget 2017. Les questions soulevées ont été intéressantes et elle remercie les Conseillères et les Conseillers de l'intérêt qu'ils y ont porté.

« Quelques mots, maintenant, qui viennent parmi d'autres conclure une année de travail, une année en famille, une année entre amis et une année politique avec le renouvellement du Conseil communal et de la Municipalité. C'est une année de plus dans nos existences pour chacune et chacun d'entre nous et qui je l'espère vous a apporté un plus dans vos expériences personnelles.

Pour cette année 2016, je tiens tout d'abord à toutes et tous vous remercier d'avoir choisi de vous impliquer au sein du Conseil communal. Pour les « anciens » d'avoir réitéré leur engagement et ce malgré le passage à la proportionnelle et pour les « nouveaux » une opportunité saisie afin de participer à la vie démocratique de notre commune. Je tiens également à remercier M. le Président, qui n'économise pas son temps pour le bon déroulement et la bonne préparation des séances du bureau du Conseil, du Conseil communal lui-même et des journées de dépouillement des votations. C'est une tâche qu'il n'a pas prise à la légère permettant ainsi le bon déroulement des débats. Est également remercié l'ensemble des membres du bureau et plus particulièrement sa secrétaire qui relate nos séances et seconde la présidence avec beaucoup de professionnalisme.

Un merci tout particulier à mes collègues de Municipalité que j'ai un plaisir tout particulier à retrouver tous les mardis matins *in corpore* ou individuellement lors de nos diverses séances de préparation et de discussion ou de manifestations. Merci à vous quatre de votre générosité dans le temps accordé à vos tâches respectives et des échanges constructifs que nous avons eus et que nous aurons encore.

Mais ces tâches nous ne les exécutons pas seuls. La Municipalité a également beaucoup de chance de pouvoir compter sur un personnel de qualité dans toutes les fonctions et dans tous les services. Ils travaillent souvent dans l'ombre, mais ils sont la base solide et indispensable au bon fonctionnement de notre collectivité. Il faut être conscient que travailler pour la collectivité peut parfois être difficile. Chaque habitant se sent concerné par leur travail et nourrit de fortes attentes. Et c'est avec beaucoup de volonté, de minutie et de professionnalisme qu'ils accomplissent chaque jour ce travail discret.

Liés à mon dicastère, je remercie plus particulièrement Mme Isabelle Sahli, notre Secrétaire municipale et l'ensemble du service greffe composé de Mmes Carmen Feijoo, Isabelle Jufer, Justine Pasche et Nicole Matti. Un grand merci à M. Michel Vaccarello du service technique, Mme Laurence Libal préposée au contrôle des habitants. A Mmes Françoise Vermot et Sylvie Perreten qui rendent vivante notre bibliothèque. A Mme Jacqueline Blanc, notre organiste, fidèle depuis 45 ans. Et à M. Christian Feusi, notre huissier qui veille toujours au bon déroulement de nos séances du Conseil.

Mais voilà une nouvelle année 2017 qui se profile déjà. Le soleil est nouveau chaque jour, soulignait Héradite. Je ne peux que vous souhaiter que les 365 soleils de 2017 brillent pour vous toutes et tous ».

8.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

8.2.1 Déchetterie

M. le Municipal Gilbert Regamey précise qu'une quarantaine de ménages de Bourg-en-Lavaux ont maintenant accès à la Déchetterie.

8.2.2 Route d'Oron

La Route d'Oron devrait être réouverte le 12 décembre 2016, à la condition qu'ils aient pu poser les enrobés. Cela dépendra des conditions météorologiques.

8.2.3 Ruisseau de Nialin

Il va être procédé au curage du ruisseau de Nialin sur une longueur d'environ 200 mètres.

8.2.4 Forêts

Pour ce qui est des forêts et des coupes cette année, cela représente environ 1200 mètres cubes de bois. Plus de la moitié de ces coupes ont déjà été réalisées grâce aux bonnes conditions météo.

8.2.5 Remerciements et vœux

M. le Municipal Gilbert Regamey remercie l'équipe de la voirie pour son travail durant l'année, sa disponibilité dans son engagement au service de la population. Ils sont prêts à affronter l'hiver afin que nous puissions circuler dans les meilleures conditions. « Mes remerciements également au bureau du Greffe, de la Bourse et du service technique. Je remercie enfin tous les membres du Conseil et vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, une bonne année 2017 et une bonne santé ».

8.3 Informations données par M. Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux remercie les conseillers pour l'acceptation du postulat Ballif qui pourra ainsi être mis en oeuvre.

8.3.1 Bâtiments

Les travaux de réfection d'isolation de la toiture de l'Agora seront effectués dans le courant de l'année 2017.

La mise en conformité ECA pour le Forum sera soumise par le biais d'un préavis, dans le courant de l'année 2017.

8.3.2 Union des sociétés locales

Tout se passe très bien avec le nouveau comité qui a été mis en place. Une réflexion est menée pour animer un peu le village.

8.3.3 ORPC Lavaux

Il y aura l'année prochaine des changements au sein de l'ORPC, notamment la mise en place, selon la nouvelle loi, de la fusion des trois ORPC Est-Lausanne - Lavaux - Oron.

8.3.4 Cœur de Lavaux

Tout va bien mais des changements auront lieu ces années prochaines au sein de l'état-major. Le Comité directeur s'y prépare.

8.3.5 Remerciements et vœux

M. le Municipal Daniel Métraux remercie chaleureusement tout le personnel communal et en particulier son équipe de conciergerie qui fait souvent un travail dans l'ombre mais au combien apprécié des utilisateurs de nos locaux. Il formule ses vœux pour de bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'à vos familles et une bonne année 2017.

8.4 **Informations données par M. Louis Pipoz**

8.4.1 Remerciements et vœux

M. le Municipal Louis Pipoz remercie les conseillères et les conseillers pour l'acceptation des deux préavis, c'est-à-dire le budget 2017 et le plafond d'endettement. Au chapitre des remerciements, il en profite pour remercier tout le personnel communal et en particulier M. le Boursier Bertrand Pasche avec qui la collaboration est excellente. Il remercie également Mme Isabelle Sahli et ses collègues qui sont régulièrement sollicitées et avec qui les rapports sont très bons.

« Comme vous l'avez compris la marge de manœuvre financière de la Commune est limitée, les dépenses sont difficilement compressibles et nous devons adapter certaines taxes afin de couvrir les coûts dans les dicastères à recettes affectées. Je reste constructif et avec mes collègues nous continuerons nos efforts afin d'offrir à nos citoyens Savignolans des services publics de qualité. Malgré les contraintes légales et financières, nous conservons la volonté de développer la commune pour qu'elle reste attractive pour ses habitants, ses commerçants, ses sociétés et les personnes souhaitant établir leur domicile chez nous. Enfin, je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos familles et proches, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de joie pour les fêtes de fin d'année et pour 2017 qui va bientôt pointer le bout de son nez ».

8.5 **Informations données par M. Jean-Claude Rochat**

8.5.1 Service des eaux

Depuis son entrée en fonction, quatre fuites sont à signaler ; la dernière en date est une fuite au Martinet d'en bas, qui a été réparée cet après-midi. « Juste une précision pour M. le Conseiller Marc Cornut concernant l'eau livrée aux Monts-de-Pully : toute l'infrastructure a été cédée à Pully, Savigny ne va donc plus s'en occuper, elle n'aura plus la charge de l'entretien de ces canalisations y compris les compteurs. L'eau est vendue grosso modo à CHF 1.65 le mètre cube ».

8.5.2 Route de Mollie-Margot

Les travaux de remplacement de la conduite à la Route de Mollie-Margot ont démarré. L'étape 2016 sera normalement achevée selon le planning défini.

8.5.3 ASEL (Association de Communes Sécurité Est Lausannois)

A eu lieu la semaine passée la séance du Conseil intercommunal de l'ASEL. Six préavis ont été présentés et tous acceptés.

Préavis n°4 : relatif aux indemnités et rémunérations des membres du CoDir. Ce préavis a été accepté. Il n'y pas eu de changement par rapport à la législature précédente.

Préavis n°5 : relatif aux indemnités et rétributions des conseillères et conseillers, du président et du secrétaire du Conseil intercommunal. Là également le préavis a été accepté et ne présente pas de changement par rapport à la législature précédente.

Préavis n°6 : relatif au budget pour 2017 qui s'élève à CHF 10'460'743.00, avec une participation qui s'élève, pour notre Commune, à CHF 491'887.00.

Préavis n°7 : relatif aux dépenses financières du CoDir dont la limite en matière de crédits complémentaires est arrêtée à un montant de CHF 50'000.00 par cas.

Préavis n°8 : relatif au plafond d'endettement qui est fixé à CHF 2'000'000.00 pour la législature 2016-2021.

Préavis n°9 : relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021.

8.5.4 Remerciements et vœux

M. le Municipal Jean-Claude Rochat tient à remercier tous les corps de métiers du service des eaux M. Cédric Schaer, M. Philippe Cordey et, en particulier et par intermittence, M. Delessert qui vient d'être l'heureux papa d'un petit garçon. « Je les remercie pour leur investissement au cours de cette année 2016. Je tiens également à remercier le service de la voirie avec qui nous avons eu des échanges ; au niveau logistique la voirie nous apporte en effet un sérieux coup de main. Remerciements à Mme la Syndique et aux Municipaux qui m'ont bien aidé en ce début de législature et pour la bonne entente. Remerciements encore au greffe, bourse, bureau technique ainsi qu'au contrôle des habitants et enfin à vous tous, membres du Conseil, je vous souhaite de bonne fêtes de fin d'année, une bonne année 2017 et tous mes vœux de santé ainsi qu'à vos proches ».

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

9.1 Mot de M. le Conseiller Marc Cornut

« Mesdames, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Président,

Je requiers un don de deux à trois minutes de parole. J'aimerais faire un petit tour du monde sur l'action de donner. Lors du dernier conseil, j'ai entendu une proposition d'un don à la Croix bleue. Cela m'a un peu surpris. Le CICR, par exemple, a une demande importante de dons pour les camps de réfugiés au Moyen Orient. Et puis il y a eu l'intervention de Mme la Conseillère Lara Graz concernant l'utilisation des glyphosates. Sur le moment et vu l'éloquence de la réponse du Municipal Gilbert Regamey, je me suis tu mais je voulais retenir quelques propos à ce sujet.

Concernant l'alimentation : en 2016 en Suisse comme en Europe, il manque des céréales panifiables, c'est ainsi, pour la Suisse, 300'000 tonnes de blé panifiable qui vont être importées, donc ces céréales ne viendront pas d'Europe puisque tout le monde en manque, et c'est là-dessus que je mets en liste GreenPeace. Pourquoi ? parce que le glyphosate est utilisé à grande échelle au Canada et aux Etats-Unis, d'où va arriver notre blé. Ils l'emploient sur les céréales pour en accélérer la maturité. Alors c'est vrai que là il y a un problème. Alors faire des dons à GreenPeace ce serait bien et ils en ont besoin parce qu'ils vivent et ils font leurs actions uniquement par ce biais.

Je souhaite juste parler, par exemple du Nicaragua, de la Colombie et de l'Equateur, des pays où sont produits beaucoup de fruits, par exemple les ananas, ça a l'air de rien mais on les traite par avion avec des insecticides sans se soucier des populations, c'est la même chose avec l'huile de palme, les traitements sont nocifs, l'eau est inconsommable et des gens par dizaines attrapent des cancers. Il faut favoriser le produit de proximité, le commerce local et non celui qui favorise quelques grandes multinationales. Vous voyez que tout ça demande à réfléchir alors que pour des dons au contraire il y a beaucoup d'associations. Enfin, pour revenir chez nous, tout près, il y aura demain des manifestations, démonstrations organisées par les pompiers, jeunesses, sociétés locales, il y a une campagne de dons pour lutter contre la mucovicirose. Je vous recommande de verser chez eux. Ils acceptent tous les dons, c'est une grande campagne ».

M. Marc Cornut présente encore ses vœux pour 2017, et souhaite aux conseillères et aux conseillers une bonne soirée dans la bonne humeur et la convivialité. Il propose enfin que les conseillères et conseillers fassent don de leurs jetons à la caisse du Conseil.

M. le Conseiller Alain Perreten afin de continuer dans cette convivialité, souhaite remercier le Conseiller Marc Cornut. « Quant à moi, j'espère, pour ma prière, que la presse ici présente (en l'espèce le représentant du journal Le Courier) parvienne à transcrire cet appel au don et cette démonstration vivifiante pour la promotion de nos produits ; j'espère que la presse a pris note de tous ces éléments ».

9.2 Mot du Président du Conseil

M. le Président conclut la séance avec quelques mots.

« Après un départ sur les chapeaux de roues au mois d'août, avec quelques tensions dues peut-être aux changements - et on sait très bien qu'il n'est pas toujours facile de se projeter dans l'avenir alors que l'on a tendance à garder en mémoire que les aspects positifs du passé - nous sommes arrivés, ensemble, à la fin du premier semestre de la législature 2016-2021. Je vous remercie sincèrement pour votre engagement et votre collaboration. Il n'y a pas si longtemps, je me souviens avoir dit à des élèves du cycle de transition et pas aux plus grands, que je croyais encore au Père Noël. A voir leur sourire d'incrédulité, j'étais bien obligé de me justifier : en croyant au Père Noël, c'était l'assurance, pour moi, de recevoir un petit cadeau.

Que vous croyiez ou pas au Père Noël, je vous souhaite de belles surprises autour de Noël. Pour 2017, je vous souhaite avant tout la santé et je vous offre ces quelques mots à méditer : « Un sourire ne coûte rien à celui qui le donne ... peut-on mesurer ce qu'il apporte à celui qui le reçoit ? »

Le Président clôt la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 20 h. 45.


Le président
C. Lavanchy




La secrétaire
M. Marro